

Associations ATTAC 74, LDH Annecy,
NPA, CUR 74, ATD QUART MONDE
ANNECY, RESF
9 quai des clarisses
74000 ANNECY

DIRECTION GENERALE

Votre interlocutrice : Marie-Christine BLANC

Tél. : 04 50 88 22 13

E-mail : mcblanc@oph74.fr

Nos réf. : MCB/PYA-616

Objet : Expulsion des occupants du 3 rue Marius Rulland

Annecy, le 29 septembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes, tout autant que vous, préoccupés des situations particulièrement difficiles vécues par les familles en situation de squat dans notre immeuble du 3 rue Marius Rulland.

Je me permets de vous rappeler les étapes qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui :

- Nous découvrons le 22 juillet dernier que, suite à l'expulsion des familles étant dans l'ancienne école des Fins, vous les conduisez à squatter les logements d'un immeuble nous appartenant, rue Marius Rulland. Cet immeuble était partiellement vacant en vue de sa prochaine démolition. Comme nous vous l'avons précisé par la suite, nous aurions préféré que vous vous soyez alors rapprochés de nous, de façon à ce que nous construisions ensemble une solution qui soit la meilleure possible ;
- Nous essayons d'entrer en contact avec vous –non sans difficulté (personne n'acceptant d'être d'emblée notre interlocuteur). Quand nous y arrivons, nous nous attachons à vous demander d'alerter les squatters sur le caractère dangereux lié à l'occupation des logements voués à être démolis (présence d'amiante, canalisations bouchées, circuits électriques défectueux...) ;
- Notre rôle de gestionnaire ainsi que notre responsabilité dans une obsolescence technique nous obligèrent à engager une mesure de demande de libération des lieux en référé. Dans un but social, nous choisissons que cette démarche puisse se réaliser à titre contradictoire ; permettant ainsi aux familles, par votre intermédiaire, de se défendre et de faire valoir leurs droits ;
- Nous vous indiquons alors, fin juillet, que nous sommes prêts à travailler à vos côtés pour examiner les solutions que vous pourriez imaginer avec les partenaires concernés ;
- Le jugement prononcé le 20 septembre a été signifié aux occupants. Nous avons demandé au Préfet de la mettre en œuvre à l'issue d'un délai permettant aux familles de s'exécuter (où à vous-même de tout faire pour que ces familles ne subissent pas une nouvelle fois le traumatisme que constitue une expulsion) ;
- Vous nous écrivez le 27 septembre pour demander au Président de Haute-Savoie HABITAT un entretien. Personnellement, je me permets de vous dire que je reste surpris qu'entre fin juillet et aujourd'hui vous n'ayez pas essayé de nous contacter de façon à nous proposer d'éventuelles solutions et engager un travail de collaboration.